

Conduite de la machine

5 Conduite de la machine

En raison de modifications de construction liées à l'amélioration technique de cette machine, il est possible que les représentations graphiques et textuelles ne correspondent pas tout à fait à la machine fournie.

Consultez le chapitre 13 pour prendre connaissance de ces modifications.

5.1 Contrôles avant la mise en service

- Niveau d'huile moteur (voir manuel du moteur)
- Niveau d'huile hydraulique
- Niveau de carburant
- Pression des pneus
- Profondeur des sculptures
- Niveau de liquide de batterie
- Installation d'éclairage
- Réglage du rétroviseur
- Réglage du siège
- Retirer éventuellement la sécurité du dispositif d'orientation (1-4/flèche)
 - » ne concerne que les travaux à réaliser immédiatement «
- Retirer le cas échéant l'appui de la flèche porte-godet, [(p. ex. appuis de la flèche porte-godet (installation optionnelle) (1-1/flèche)]
- Ouvrir éventuellement les robinets à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et l'hydraulique additionnelle (1-2/flèche)
 - » ne concerne que les travaux à réaliser immédiatement «
- Etat général de la machine, p. ex. fuites
- Contrôler la présence
 - d'une mallette de secours
 - d'un triangle de signalisation
 - d'un avertisseur.

5.2 Mise en service

5.2.1 Démarrer le moteur diesel

- (1) Serrer le levier à main du frein de parking (4-9/7).
- (2) Enficher le coupe-batterie (8-21/2).



REMARQUE

Le véhicule est prêt au départ après huit secondes.

- (3) Amener le commutateur de marche (4-9/5) en position „0“ (blocage du démarreur!).
- (4) Mettre la clé de contact dans le démarreur (4-7/5) et la tourner vers la droite en position „I“ (5-1).



REMARQUE

Le témoin de charge, le témoin de frein de parking et de pression d'huile-moteur sont allumés. Les instruments d'affichage de carburant et de la température d'eau de refroidissement sont enclenchés.

- (5) Tourner la clé de contact vers la droite en position „III“. Dès que le moteur démarre, relâcher la clé.

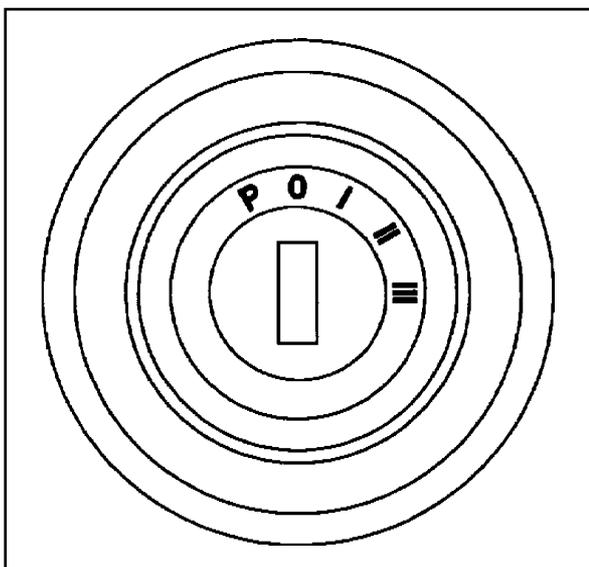


Fig. 5-1



REMARQUE

- Si le moteur n'a pas démarré après un deuxième essai, s'informer de la cause en se reportant au tableau des dérangements du mode d'emploi du moteur.
- Dans le cas de températures exceptionnellement basses, procéder selon le mode d'emploi du moteur.
- Après un démarrage à froid, l'indicateur de colmatage (4-6/15) peut s'allumer prématurément. Il s'éteint cependant lors du réchauffement de l'huile hydraulique. N'utiliser le véhicule jusqu'à extinction du témoin (4-6/15) qu'avec un nombre de tours **faible**, jamais à plein régime.

5.2.2 Exploitation hivernale



ATTENTION

Pour des températures extérieures inférieures à 0°C, « faire chauffer » convenablement le moteur du véhicule afin d'éviter d'endommager certains éléments. Pour cela, actionner tous les vérins du véhicule (vérin de levage, vérin de déversement et vérin de pivotement) en fonctionnement à vide pendant un certain temps (en fonction de la température ambiante).

Un fonctionnement sans défaut du véhicule, également à de basses températures, ne peut être garanti que si les travaux suivants ont été effectués :

5.2.2.1 Carburant

En présence de basses températures, des engorgements du système de carburant peuvent apparaître suite à des dépôts de paraffine. Utiliser pour cette raison, lors de températures extérieures inférieures à 0°C, un carburant diesel d'hiver (jusqu'à -15°C).



REMARQUE

En principe, le carburant diesel d'hiver est proposé à temps dans la majorité des stations-service avant le début même de la saison froide. Un carburant diesel additif est généralement proposé avec une température d'emploi allant jusqu'à env. -20°C (diesel super).

En-dessous de -15°C ou de -20°C, du pétrole doit être additionné. Rapport de mélange requis selon le diagramme (5-2).

- I = Carburant diesel d'été
- II = Carburant diesel d'hiver
- III = Carburant diesel super



ATTENTION

N'effectuer le mélange que dans le réservoir ! Effectuer tout d'abord le plein avec la quantité nécessaire de pétrole, puis ajouter le carburant diesel.

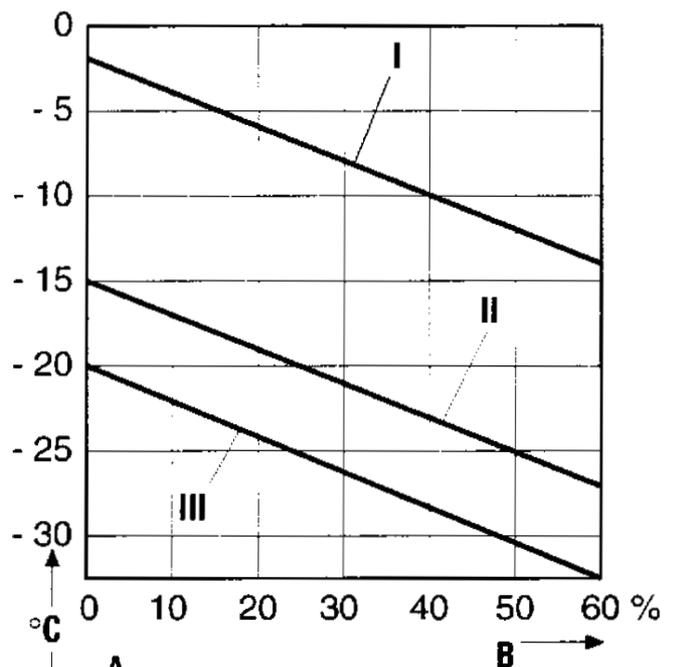


Fig. 5-2

5.2.2.2 Vidange de l'huile moteur

Voir la notice technique du moteur et les instructions de fonctionnement du véhicule (chapitre 8.2.6).

5.2.2.3 Vidange de l'installation hydraulique



ATTENTION

Du fait que l'huile hydraulique voit sa viscosité (semi-fluidité) se modifier avec la température, la température ambiante sur le lieu d'exploitation du véhicule est déterminante pour le choix de la classification de la viscosité (classification SAE). Les conditions optimales de fonctionnement seront atteintes lorsque l'huile hydraulique utilisée correspondra à la température ambiante attendue. C'est pourquoi, il faut utiliser en cas de besoin une autre huile hydraulique.

Vidange de l'installation hydraulique, voir chapitre 8.2.9.

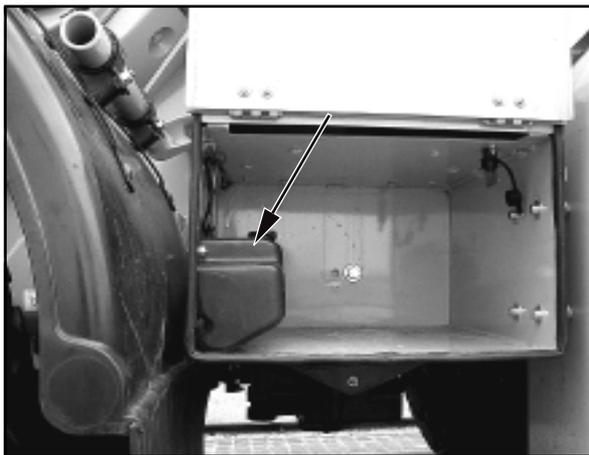


Fig. 5-3

5.2.2.4 Antigel pour le lave-glace



ATTENTION

Si des températures inférieures à 0° C sont attendues, l'eau du lave-glace (5-3/flèche) doit être protégée à temps contre la formation de glace avec suffisamment d'antigel.

Respecter les données du fabricant pour le rapport de mélange.

5.2.3 Conduite sur la voie publique



ATTENTION

- La conduite sur la voie publique n'est autorisée **qu'avec les godets standard ou multifonctions vides** et **qu'avec** la protection du godet.
- En cas de feux de croisement allumés ne servant qu'à éclairer la chaussée, la vitesse maxi autorisée est de 30 km/h.
- Le gyrophare (installation optionnelle) ne doit être allumé, selon le § 52 (4) N° 1 de la StVZO, que si le véhicule est identifié par des marquages d'avertissement rouges et blancs.
- Un triangle et une mallette de secours doivent être à bord de la machine.

Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable de la classe "C".

Ceci correspond à :

- la classe IV ancienne ou V nouvelle pour véhicules lents
» **Version 20 km/h** «
- Classe II pour le véhicule rapide
» **Version 35 km/h** «

Il convient de conserver à portée de la main le permis de conduire (original) ainsi que l'autorisation d'exploitation (original).

Avant de circuler sur la voie publique, prendre les mesures de sécurité suivantes :

5.2.3.1 Conduite avec un godet

(1) Rabaisser la flèche porte-godet de sorte que le point le plus bas de la flèche porte-godet ou du godet soit placé à 30 cm au moins au-dessus de la voie (5-4).

(2) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (4-8/2).



ATTENTION

Fermé, le robinet à boisseau sphérique est oblique à la direction d'écoulement. De cette manière, un abaissement non-voulu de la flèche porte-godet et un redressement ou un renversement du godet seront évités pendant le trajet.

(3) Bloquer le dispositif de pivotement en plaçant la cale (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage (1-4/flèche) et arrêter avec une goupille à ressort.

(4) Recouvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-4/flèche).

(5) Enfoncer la fiche de protection du godet dans la prise (5-5/flèche).

(6) Faire un contrôle de l'éclairage.

(7) Verrouiller les deux portes.

(8) Mettre sa ceinture de sécurité.

(9) Commuter le levier de renvoi de direction en position „direction par roues arrière“ (4-8/3).



DANGER

Les phares de travail (4-12/7) doivent être éteints.

(10) Desserrer le frein de parking (4-9/7).

(11) Enclencher le rapport „II“ (4-9/1).

(12) Présélectionner le sens de marche (4-9/5).

(13) Appuyer sur l'accélérateur (4-7/3).



DANGER

Ne pas changer la direction de marche pendant la conduite afin de ne pas mettre les autres usagers en danger.



REMARQUE

Le passage du 2ème rapport au 1er rapport n'a lieu que si la vitesse autorisée (définie) est atteinte ou qu'elle n'est pas dépassée. Si la vitesse, lors de la rétrogradation, est encore supérieure à la vitesse autorisée (définie), l'indicateur du rapport sélectionné (4-5/5) se met à clignoter (tant que l'indicateur clignote, le rapport sélectionné ne sera pas enclenché).



Fig. 5-4

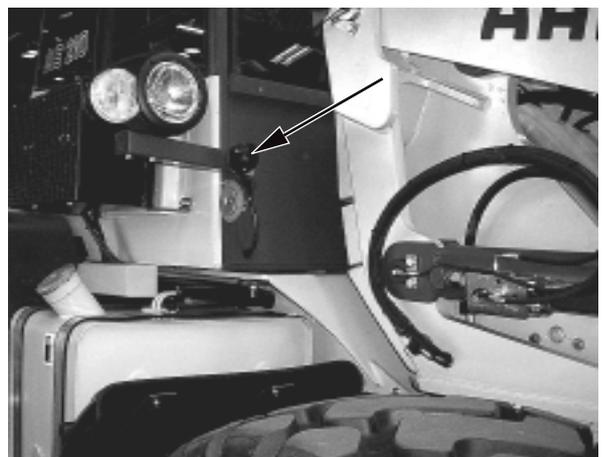


Fig. 5-5

5.2.4 Utilisation de la machine



DANGER

Avant d'effectuer des travaux avec le chargeur pivotant, toujours attacher sa ceinture de sécurité.

En règle générale, les travaux sont tous effectués avec le rapport hydraulique „I“ (4-9/1).

Pour des usages spéciaux demandant un réglage plus minutieux de la vitesse ou exigeant un régime-moteur élevé à une vitesse de déplacement faible, il est possible d'enclencher le rapport hydraulique „Alpha maxi“ et de limiter ainsi la vitesse de marche à 5 km/h.



REMARQUE

Le passage du 2ème rapport au 1er rapport n'a lieu que si la vitesse autorisée (définie) est atteinte ou qu'elle n'est pas dépassée.

Si la vitesse, lors de la rétrogradation, est encore supérieure à la vitesse autorisée (définie), l'indicateur du rapport sélectionné (4-5/5 ou 4-5/8) se met à clignoter (tant que l'indicateur clignote, le rapport sélectionné ne sera pas enclenché).

- (1) Verrouiller les deux portes.
- (2) Desserrer le frein de parking (4-9/7).
- (3) Présélectionner l'étage de la boîte de vitesses (4-9/1).
- (4) Présélectionner le sens de marche (4-9/5).
- (5) Appuyer sur l'accélérateur (4-7/3).



REMARQUE

- Pour atteindre le maximum de performance, il faut combiner la traction propulsive et l'hydraulique de travail. La commande des forces disponibles incombe à l'opérateur, en fonction des conditions d'utilisation par l'intermédiaire de l'accélérateur, du freinage d'approche et du levier à main pour l'hydraulique de travail.
- La vitesse de marche, voire la poussée, ne peuvent être modifiées que par la position que l'on donne à l'accélérateur.
- Dans les côtes, la vitesse de marche diminuera cependant en faveur de la poussée et ce, même si la pédale est enfoncée à fond.
- La poussée et les vitesses de marche sont les mêmes en marche AV et en marche AR.



ATTENTION

- Si la lampe-témoin de température d'huile hydraulique (4-6/9) s'allume pendant la marche, la machine doit être immédiatement arrêtée et la cause déterminée par un expert en hydraulique qui réparera la panne.
- Ne procéder au verrouillage ou déverrouillage de l'équipement complémentaire qu'en régime de ralenti du moteur afin que la vitesse d'entrée et de sortie des goujons de verrouillage ne soit pas trop grande.



DANGER

Si des utilisations spéciales nécessitent des déplacements avec une flèche porte-godet redressée, maintenir le godet ou l'équipement complémentaire près de la roue ou réduire la distance à parcourir à un minimum. Si une roue est relevée par le dispositif d'appui en raison d'inégalités du sol, faire pivoter brièvement la flèche porte-godet dans le sens de la marche afin d'éviter le blocage de l'essieu.

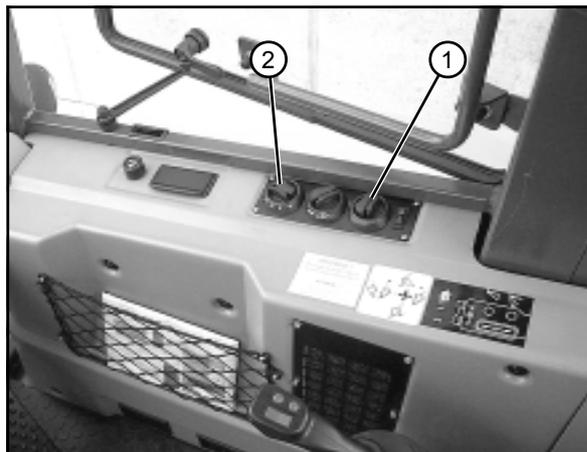


Fig. 5-6

5.2.5 Système de chauffage et d'aération

5.2.5.1 Réglage du débit d'air

(1) Tourner le commutateur rotatif du ventilateur (5-6/2) en position 0, 1, 2 ou 3 selon l'afflux d'air désiré.

(2) Régler la direction du courant d'air aux diffuseurs installés au niveau du pare-brise (5-7/flèches) ou du plancher (5-8/flèches).

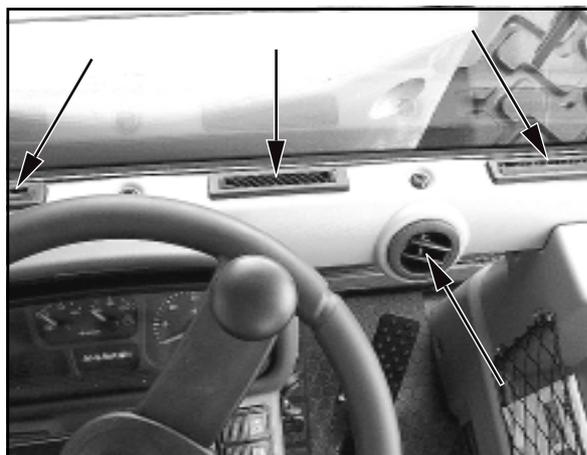


Fig. 5-7

5.2.5.2 Mise en marche du chauffage

(1) En fonction de la chaleur désirée, tourner le commutateur rotatif (5-6/1) en sens horaire (froid) ou en sens anti-horaire (chaud).

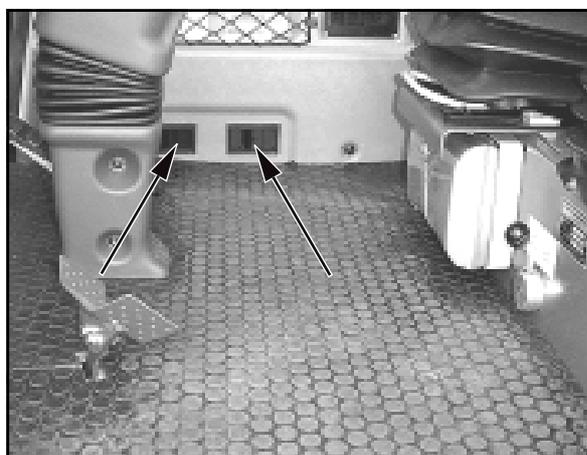


Fig. 5-8

5.3 Mise hors service

5.3.1 Garer la machine

- (1) Arrêter le véhicule sur un sol ferme, si possible pas dans une montée.
- (2) Serrer le frein de parking (4-9/7).
- (3) Déposer le godet et l'équipements complémentaire sur le sol.
- (4) Amener le commutateur de marche (4-9/5) en position „0“.



DANGER

Si le véhicule doit être garé dans des montées ou des descentes, placer, **en plus du** frein de parking actionné, des cales devant les roues de l'essieu avant sur le côté incliné.

5.3.2 Arrêter le moteur diesel



ATTENTION

Si le moteur diesel est très chaud ou a été fortement surchargé, le faire tourner encore quelques minutes à vide avant de l'arrêter.

Tourner la clé de contact vers la gauche en position „0“ (5-1) et la retirer.



REMARQUE

En position „P“, le feu de position et l'éclairage du tableau de bord restent allumés.

5.3.3 Arrêt du système de chauffage et d'aération

- (1) Fermer l'alimentation d'air chaud (5-6/1).
- (2) Mettre le commutateur rotatif (5-6/2) pour ventilateur en position „0“.

5.3.4 Quitter le véhicule

- (1) Bloquer le levier à main de l'hydraulique de travail et de l'hydraulique additionnelle (4-8/2).
- (2) Débrancher le coupe-batterie (8-21/2).



REMARQUE

Si le véhicule doit être garé pour une plus longue période, exécuter les opérations indiquées au chapitre 3 (protection antivol).

- (3) Retirer la clé de contact et fermer les portes.

5.4 Réglage du siège

5.4.1 Siège Isri

(1) Régler l'inclinaison du dossier ou rabattre le dossier à l'aide du levier (5-9/1).

(2) Régler la hauteur ou l'inclinaison du siège à l'arrière en tirant le levier (5-9/3) vers le haut.

(3) Régler la hauteur ou l'inclinaison du siège à l'avant en tirant le levier (5-9/4) vers le haut.

(4) La suspension à ressorts du siège peut être réglée à l'aide d'une roue à main (5-10/1) et adaptée au poids du conducteur (40 ... 130 kg).

(5) Déterminer la hauteur des accoudoirs à l'aide du bouton de réglage rotatif (5-9/2).

(6) Si besoin est, redéfinir la position du régulateur de soupape pour l'hydraulique de travail et de l'hydraulique additionnelle (4-9/4).

(7) Tout en tirant l'arceau (5-10/2) vers le haut et en déplaçant en même temps le siège vers l'avant ou l'arrière, le siège du conducteur peut être ajusté dans sa position horizontale selon les besoins du conducteur.

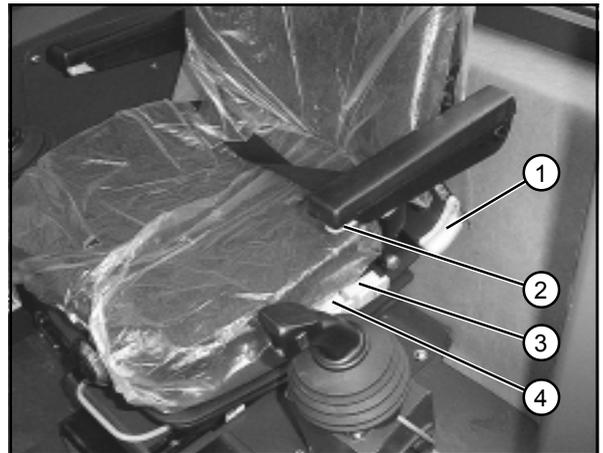


Fig. 5-9

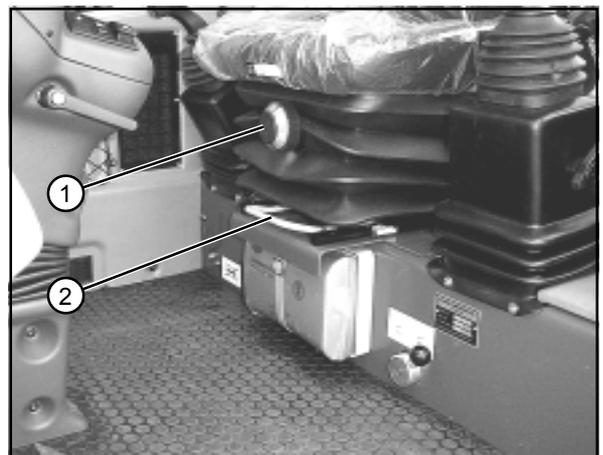


Fig. 5-10

5.4.2 Siège Grammer

(1) Réglage du poids :

Le poids du conducteur doit être réglé lorsque le siège est vide, et ce en tournant le levier de réglage du poids. Le poids réglé du conducteur peut être lu sur la fenêtre-regard (5-11).

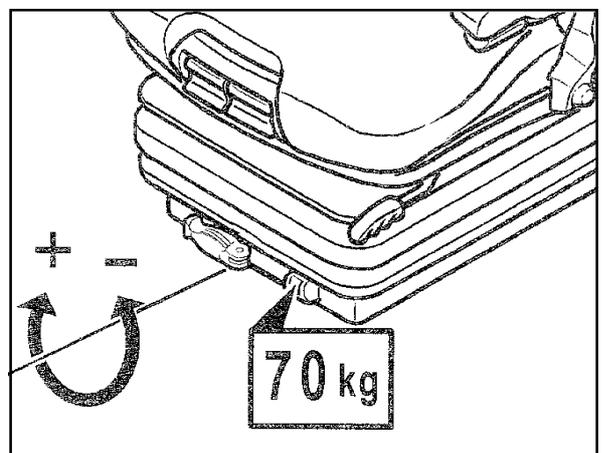


Fig. 5-11

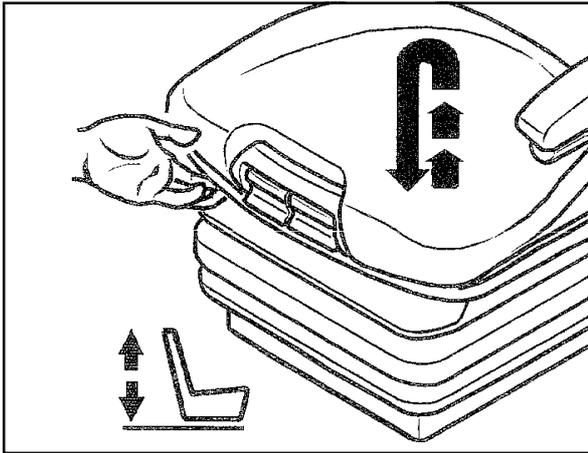


Fig. 5-12

(2) Réglage de la hauteur :

Le réglage de la hauteur peut être adapté en plusieurs niveaux.

Selon le besoin, soulever le siège du conducteur jusqu'à un encliquetement audible. Si le siège du conducteur est soulevé au-dessus du dernier cran (butée), le siège du conducteur s'abaisse dans la position inférieure (5-12).

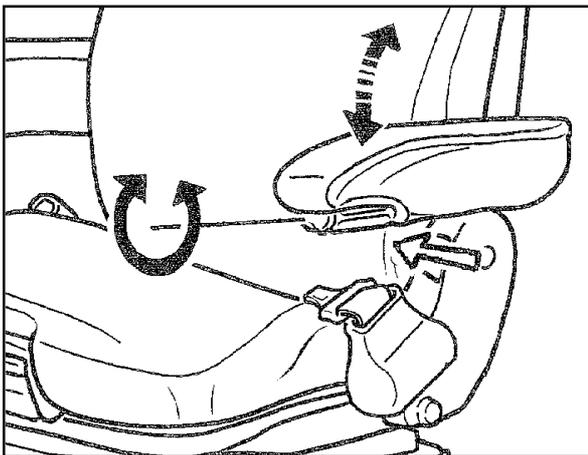


Fig. 5-13

(3) Inclinaison de l'accoudoir :

L'inclinaison longitudinale des accoudoirs peut être modifiée en tournant la roue à main (5-13/flèche).

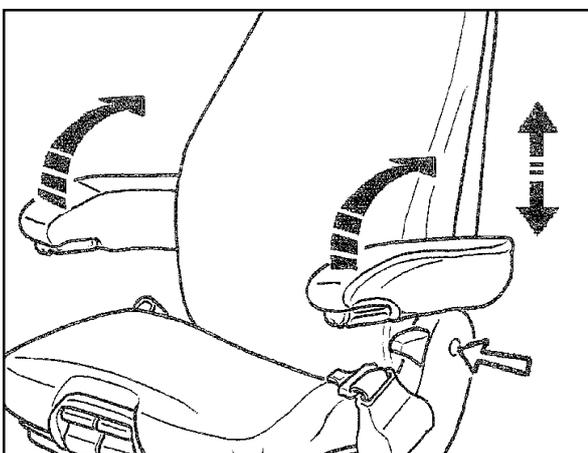


Fig. 5-14

(4) Accoudoirs :

Si besoin est, les accoudoirs peuvent être repliés vers l'arrière et être adaptés individuellement en hauteur.

Afin de régler la hauteur des accoudoirs, le capuchon rond (5-14/flèche) doit être séparé du revêtement.

Desserrer l'écrou hexagonal (clé de 13 mm), amener les accoudoirs en position désirée et resserrer l'écrou. Enfoncer le capuchon séparé sur l'écrou.

(5) Réglage du dossier :

Le réglage du dossier se fait via le levier de verrouillage (5-15/flèche).



REMARQUE

Le levier de verrouillage doit s'encliquer dans la position désirée. Après le verrouillage, le dossier ne doit pas se laisser pousser dans une autre position.

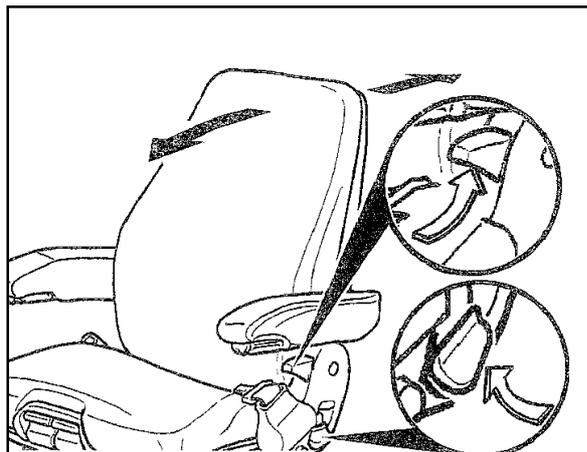


Fig. 5-15

(6) Réglage longitudinal :

En actionnant le levier de verrouillage vers le haut, le réglage longitudinal est autorisé (5-16).



REMARQUE

Le levier de verrouillage doit s'encliquer dans la position désirée. Après verrouillage, le siège ne doit pas se laisser pousser dans une autre position.

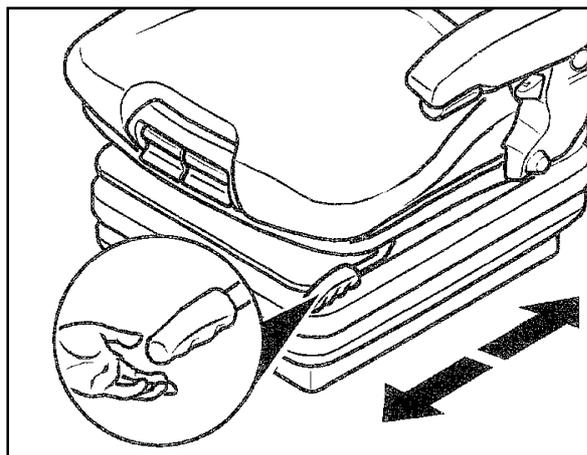


Fig. 5-16

5.5 Commutation de la direction



ATTENTION

- Les roues de l'essieu arrière doivent se trouver en position rectiligne avant que le levier de renvoi ne soit actionné (5-17/flèche).
- La commutation de direction ne doit être effectuée **que lorsque le véhicule est à l'arrêt**. Pour commuter la direction, actionner le levier à main vers la droite (direction par essieu arrière) ou vers la gauche (toutes roues motrices).

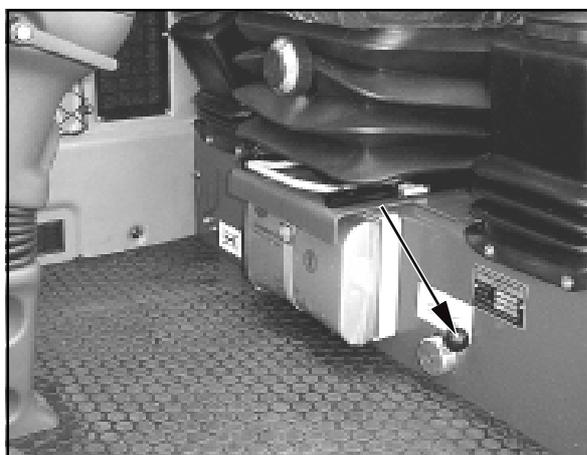


Fig. 5-17